AR PREFECTURE
063-216301390-20190517-D201922-DE
Reçu le 22/05/2019

DÉLIBÉRATIONS

République Française

MAIRIE DE DORE-L'EGLISE
Tél. 04 73 95 00 67
Le Bourg
63220 DORE L'EGLISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
******
DE LA COMMUNE DE DORE - L'ÉGLISE
Séance du 17 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai à 20 heures,
Le Conseil Municipal de Dore-l'Église, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude DAURAT, Maire.
Date de la convocation : le 10 mai 2019.
Étaient présents : Monsieur Jean-Claude DAURAT, Maire ;
Mme Karine LEFIEUX, M. Gérard GAILLARD, Mme Aurélie RIBES, M. Raymond CHANTELAUZE, Adjoints ;
Mme Claudine BATISSE, Mme Céline CHANAL, M. Jean COMPTE, Mme Laurie CRONIE, M. Daniel GAILLARD, M. Gilles MOTTET, M. Julien ROUX, Conseillers.
Absents excusés : Mme Maryvonne DESGEORGES, M. Lilian FRITEYRE, M. Hervé PUMAIN.
Secrétaire : Mme Céline CHANAL est désignée secrétaire de séance.

OBJET : TRAVAUX CONNEXES - AMÉNAGEMENT FONCIER

N° D201922
Nomenclature « Actes » : autres domaines de compétences

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la nécessité offerte à la Commune de répondre à un nouvel appel à projet de nature à apporter un complément de financement FEADER aux travaux connexes d'aménagement foncier.
Pour ce faire, il convient de réviser le montant des travaux. Ainsi le coût de l'opération s'élèverait à 853 021,40 €uros HT.

Après réexamen et modifications apportées par le Cabinet GEOVAL Maître d'œuvre, il est proposé un nouveau projet qui ne dénature pas le projet initial notamment en matière d'hydraulique, de remise en culture et de plantations. Seuls les travaux de reprofilage de voirie sur les dessertes existantes à ce jour ont été revus à la baisse.

Le nouveau plan de financement s'établit comme suit :

- Montant prévisionnel d'opération : 853 021,40
- Subvention Région FEADER : 345 573,00
- Subvention Départementale : 336 800,00
- Autofinancement : 170 648,40

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **décide** d'engager le programme de travaux connexes comme indiqué ci-dessus,
- **adopte** la modification du coût des travaux s'élevant à 853 021,40 €uros HT,
- **valide** le nouveau plan de financement comme indiqué dans la présente,
- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter les différents financeurs et tout particulièrement la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du programme européen FEADER.

Fait et délibéré en Mairie, les ditsjour, mois et an que ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, Dore-l'Église, le 17 mai 2019.
Le Maire, Jean-Claude DAURAT.